

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 9 mars à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Robert NATALE, Jean-Louis HOTTLET à Christian RAYOT, Fatima KHELIFI à Pierre OSER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Cédric PERRIN à Bernard LIAIS, Frédéric ROUSSE à Jean Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 février	Le 27 février	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Robert NATALE est désigné.

2017-02-02 Vote du DOB-Budget Général

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

*
* *

Préambule du Président

La préparation du budget pour l'exercice 2017 s'effectue dans un contexte qui reste particulièrement difficile pour les collectivités locales.

Première difficulté, l'atonie de l'économie. Les prévisions de croissance pour l'année 2016, déjà bien faibles, ont été démenties par la réalité, pour s'établir autour de 1%, signe d'une économie qui ne redémarre toujours pas, étouffée par des politiques publiques tant nationales qu'européennes qui montrent chaque jour davantage leurs effets négatifs. De cette conjoncture morose résultent des recettes fiscales dont les bases ne progressent guère.

Seconde difficulté, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités. En trois exercices, l'ensemble des dotations que nous recevons de l'Etat aura ainsi diminué d'environ 580 000 euros, ce qui correspond à une baisse de plus de 22% par rapport à 2014 de cet ensemble de ressources. Rapporté à l'ensemble de notre budget, c'est une diminution de l'ordre de 5% que nous subissons, le tout dans un contexte général où la croissance des bases ne permet pas de compenser ces diminutions. Ainsi, l'Etat inflige aux collectivités un traitement qu'il ne s'impose pas à lui-même dans sa course éperdue à la réduction des déficits. On ne peut que se montrer particulièrement inquiets face au contenu des programmes de certains candidats, qui prévoient des baisses encore plus massives des dotations de l'Etat à des collectivités souvent d'ores et déjà exsangues. Pour une intercommunalité comme la nôtre, qui reverse aux communes membres la fiscalité transférée, cette baisse des dotations de l'Etat est encore plus sensible.

Troisième difficulté, l'absence de maîtrise de parties importantes de ce budget ; en effet, une part importante du budget de fonctionnement est consacrée au financement du service départemental d'incendie et de secours. Alors qu'un consensus avait pu être trouvé lors de la départementalisation du S.D.I.S., amenant chaque collectivité à financer celui-ci en fonction de sa richesse fiscale et du service rendu, la Communauté de l'agglomération belfortaine a déchiré cet accord et imposé unilatéralement un nouveau mode de répartition, ne tenant pratiquement plus compte des différentiels de richesse. La conséquence en est pour nous une augmentation de 128 000 € en 2017, soit 12,6% d'augmentation ; les évolutions sont encore plus brutales en ce qui concerne les Vosges du Sud.

Dans un tel contexte, il devient bien évidemment de plus en plus difficile d'établir un budget. Et l'exercice devient encore plus difficile quand on sait que les données concernant les bases fiscales ne sont pas communiquées aux collectivités dans des délais leur permettant d'en disposer pour leurs débats d'orientation générale, et ce depuis la réforme de la taxe professionnelle et son remplacement par une C.V.A.E. au rendement à peu près imprévisible, impôt sur les flux et non sur les stocks.

Encore avons-nous la chance de disposer de recettes dynamiques en matière de cotisation foncière des entreprises, liées pour une large part aux investissements importants qui ont été réalisés ces dernières années par la SEM Sud, et qui ont permis une forte augmentation des bases. Ce mouvement devrait se poursuivre dans les prochaines années, avec en particulier la restructuration du site dellois de LISI. Mais il va de soi que ces évolutions sont insuffisantes pour faire face à la baisse des dotations et aux augmentations de contributions qui nous sont imposées depuis l'extérieur.

En dépit de ces difficultés, nous devons continuer à aller de l'avant, et ce de façon résolue.

Le premier enjeu, pour une collectivité comme la nôtre, est de rester une collectivité de projet, une collectivité d'investissement à même de dessiner l'avenir de son territoire et de construire son attractivité. Telle est la première orientation qui vous est proposée dans l'élaboration du budget pour 2017. Le mouvement général que chacun peut constater tend à une accélération de la concentration des richesses sur une petite part du territoire national, et au dépérissement du reste.

Les métropoles, par cet effet de concentration, parviennent à tirer leur épingle du jeu de la mondialisation, les territoires périphériques sont engagés dans une spirale de plus en plus mortifère. La plupart des pays sont concernés par ces évolutions, qui se traduisent de plus en plus dans les urnes, comme en témoignent les votes aux Etats-Unis de la ceinture de rouille, ou en Angleterre des vieux bassins industriels. Une large part de la population a de plus en plus le sentiment d'être abandonnée par des élites qui ne la comprennent plus.

Certaines situations sont sans aucun doute tranchées. Les grandes métropoles, où la réforme des régions tend à concentrer de plus en plus l'emploi public supérieur, les fonctions de recherche et de développement, l'enseignement supérieur, et plus généralement les facteurs d'attractivité, sont bien identifiées. Sur le Grand-Est, seule Strasbourg peut prétendre à ce statut. A l'inverse, des secteurs comme la Haute-Marne n'ont guère de chances d'échapper à un déclin programmé.

Notre situation n'est pas aussi claire. Il y a quelques années, incontestablement, nous nous rangions parmi les territoires en déclin, avec une chute brutale de l'emploi industriel, la perte globale d'emplois, l'enclavement géographique. Mais différents éléments sont venus enrayer cette évolution, à commencer par les résultats du travail effectué par Jean-Pierre Chevènement en faveur du nord-est comtois. Avec à nos portes la gare T.G.V., l'Université de technologie, qui est devenue en quelques années la quatrième école d'ingénieurs de notre pays par le nombre de diplômés délivrés chaque année, et désormais le nouvel Hôpital et demain une clinique importante, nous disposons désormais d'une part non négligeable des attributs d'une agglomération solide qui, sans pouvoir prétendre au rang de métropole, tend à s'en rapprocher. L'achèvement de la Transjurane nous place par ailleurs désormais sur un axe qui a vocation à connaître une forte croissance, nous arrimant de façon efficace à la Suisse, oasis de prospérité au sein de l'espace européen. Plus de trente années de travail ont été nécessaires pour parvenir à ces résultats, sans lesquels notre sort serait probablement aujourd'hui scellé.

Sans ces différents éléments, le nord-est comtois ne disposerait d'aucune attractivité, et il est peu probable qu'un groupe comme LISI, quelle que puisse être la force de l'enracinement dans un territoire, aurait fait le choix d'installer son siège dans notre communauté, et d'y investir. C'est parce que nous disposons de ces atouts qu'il est envisageable de diriger, depuis notre sol, un groupe comptant onze mille collaborateurs répartis sur plus de quarante sites sur tous les continents.

Pour autant, notre sort n'est scellé ni dans un sens, ni dans un autre, car le nord-est comtois ne sera identifié comme un secteur à caractère métropolitain que s'il se met en ordre de marche pour construire collectivement son destin. Or, si une structure a été créée, elle est restée jusqu'à présent une coquille vide, qui ne porte aucun autre projet que ceux ressassés depuis dix ans et jamais aboutis, comme l'unification de l'offre de transports, qui est un problème technique et non un projet politique. Il suffit de constater les polémiques qui ont régné quant au transfert de la clinique de la Miotte à la Jonxion, il suffit de constater le projet porté par le pays de Montbéliard pour développer, sur Technoland, un projet concurrent de la Jonxion, il suffit de constater que le projet du S.M.A.U., même réduit au haut débit, a été anéanti par le retrait du Doubs, pour conclure que la tendance n'est plus à la construction de l'Aire urbaine, bien au contraire, les forces centrifuges semblant avoir pris durablement le dessus, alors que seule une unité bien comprise, au service d'un projet fédérateur, permettrait de mettre en valeur nos atouts et de forcer un destin qui reste à écrire.

Nous devons donc rester une collectivité de projet, et prendre de l'avance pour pouvoir nous inscrire résolument dans les dynamiques qui ne manqueront pas de revenir. Les projets ne nous manquent pas, menés ou bien directement, ou bien à travers les outils que nous avons mis en place et qui permettent de démultiplier l'action. Ainsi, en 2017, nous mènerons l'aménagement de la place des Forges, préparatoire à l'arrivée de LISI, tout en engageant la restructuration du site de LISI à Delle. Plusieurs implantations devraient se concrétiser sur nos zones d'activités, aux Grands Sillons et sur le Technoparc, qui disposent de réels atouts. En matière touristique, le projet central de 2017, au-delà de l'extension des Cabanes des Grands Reflets, sera le Café du canal, à Brebotte, destiné à répondre aux besoins des utilisateurs de l'eurovéloroute des fleuves. En matière de logement, nous allons lancer notre deuxième opération concertée d'amélioration, et nous pouvons espérer avoir des réponses à notre appel d'offres portant sur la restructuration des Fonteneilles, avec pour objectif d'en faire un nouveau symbole de modernité. De même, en matière de commerce, des

dossiers importants sont à l'étude. Et ce sans parler des dossiers ~~plus techniques, avec les~~ importants programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, ou encore la nouvelle déchetterie de Florimont.

Seuls, nos ressources ne nous permettraient pas de conduire ces différents projets. En effet, si nos excédents cumulés restent confortables, nous permettant de couvrir cette année notre programme d'investissement sans recourir à l'emprunt, la réduction des dotations ne nous permet plus de dégager d'épargne supplémentaire pour financer les investissements, hors recettes exceptionnelles. L'enjeu devient donc d'obtenir le plus possible de financements extérieurs. Le contexte est, là encore, paradoxal : l'argent public est de plus en plus rare, mais la plupart des collectivités sont dans une telle situation qu'elles ne peuvent plus porter de projets, ce qui permet d'accéder à différentes ressources, en particulier celles mises en œuvre par l'Etat et la Région afin de soutenir l'activité économique. Cela suppose d'être à même d'entrer dans des processus de contractualisation et de réponse à des appels à projets de plus en plus complexes, et donc d'allier une capacité politique à porter un projet, et une capacité technique permettant d'accéder aux financements. De même que nous n'aurions probablement pas pu porter le projet des Forges de Grandvillars si nous n'avions pu obtenir la labellisation en pôle d'excellence rurale, les projets présentés ici ne seront supportables financièrement que par la conclusion avec l'Etat d'un contrat de ruralité, et l'entrée dans des programmes régionaux qui nous sont désormais accessibles parce que nous avons été retenus au titre des politiques 'bourgs centres'.

En matière de fonctionnement, la baisse de nos recettes nous contraint à des économies drastiques, et ce alors même que nos différentes communes sont en demande de transferts de compétences, dans des domaines où ceux-ci seraient parfaitement légitimes. A titre d'exemple, la piscine de Delle, fréquentée par les habitants de l'ensemble de la Communauté, a parfaitement vocation à devenir un équipement communautaire. De même, nous avons réussi à mutualiser certaines fonctions, par exemple en ce qui concerne la police municipale, mais aussi pour ce qui concerne le droit des sols, sans pour autant dépouiller les communes de leurs prérogatives, ni leur demander de contribuer à l'ensemble de l'effort (à titre d'exemple, les contributions des communes pour le financement de la police intercommunale représentent seulement le quart des dépenses, et aucune contribution n'est demandée pour ce qui concerne le droit des sols). Mais nous sommes, clairement, à la limite de ce que nous pouvons faire. Constatons par ailleurs que, alors que jusqu'à présent, les dotations de l'Etat étaient calculées en fonction du degré de développement des mutualisations, cette incitation a désormais disparu...

Toutes ces questions devront être approfondies en 2017. La Communauté de communes n'a aucunement vocation à dépouiller les communes de leurs compétences. Elle n'a pas plus vocation à se substituer à elles dans la prise en charge de certaines dépenses, si les transferts correspondants ne sont pas mis en œuvre. Il nous appartient en revanche de définir une architecture cohérente de services à la population permettant de répondre aux attentes de nos concitoyens, et de mettre en œuvre les mutualisations de moyens permettant de réaliser des économies de fonctionnement collectives. Mais, en tout état de cause, il est certain que nous ne pourrons pas, durablement, maintenir le même niveau de service avec des recettes qui ne cessent de diminuer, et alors que les principaux candidats à l'élection présidentielle ont mis à leur programme un véritable démantèlement des politiques locales par l'assèchement complet des ressources des collectivités.

Recettes fiscales (en attente des bases 2017 DGFIP)

Pour info / rappel (FDL n°1259 FPU 2016/ 1386 RC)

	Taux 2016	Bases 2016	Recettes 2016	Bases estimées 2017(+0.4%)	Recettes estimées 2017
CFE	26.01%	6 014 000	1 564 241	6 038 056	1 570 498
TH	9.52%	22 880 000	2 178 176	22 971 520	2 186 888
TFB	1.00%	23 261 000	232 610	23 354 044	233 540
TFNB	1.61%	440 700	7 095	442 462	7 123
CVAE			700 009		768 085
TASCOM			202 493		205 000
IFER			69 993		70 000
TOTAL			4 954 617		5 041 134

Evolution des dotations

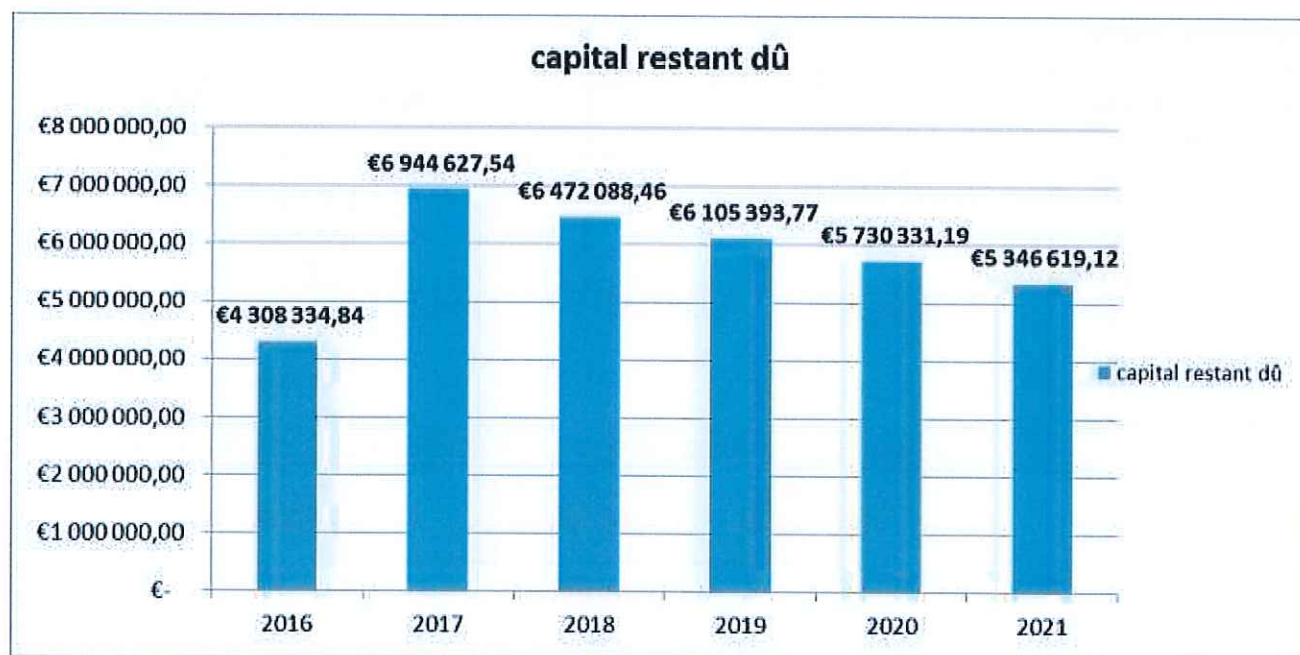
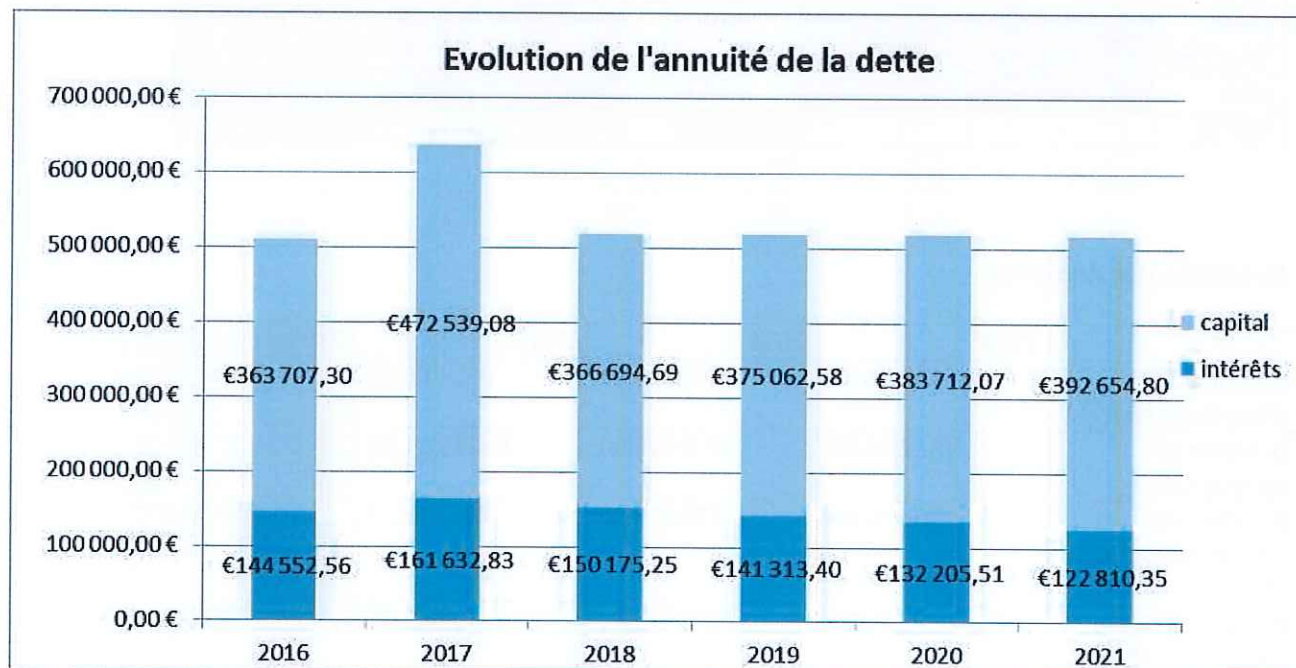
	2014	2015	2016	Estimations 2017
Dotation d'intercommunalité	648 033.00	485 510.00	352 966.00	300 000.00
Dotation de compensation	1 483 060.00	1 450 693.00	1 422 621.00	1 300 000.00
Dotation de compensation de la réforme de la TP	176 878.00	173 005.00	163 648.00	153 000.00
Dotation uniques spécifiques TP			7 413.00	7 000.00
Attribution du fonds départemental de la TP	188 023.18	182 375.00	188 023.08	185 000.00
Compensation au titre de la CET			638.00	600.00
Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	652.00		470.00	400.00
Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	119 305.00	138 657.00	92 535.00	90 000.00
TOTAL	2 615 951.18	2 430 240.00	2 221 281.08	2 036 000.00

-185 711.18**-208 958.92****-185 281.08****-579 951.18**

Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2016 était de 4 308 334,84 € (8 emprunts dont 2 à taux révisables).
L'encours remboursé sur 2016 représentait 508 259,86€ soit 363 707,30 € en capital et 144 552,56 € en intérêts.

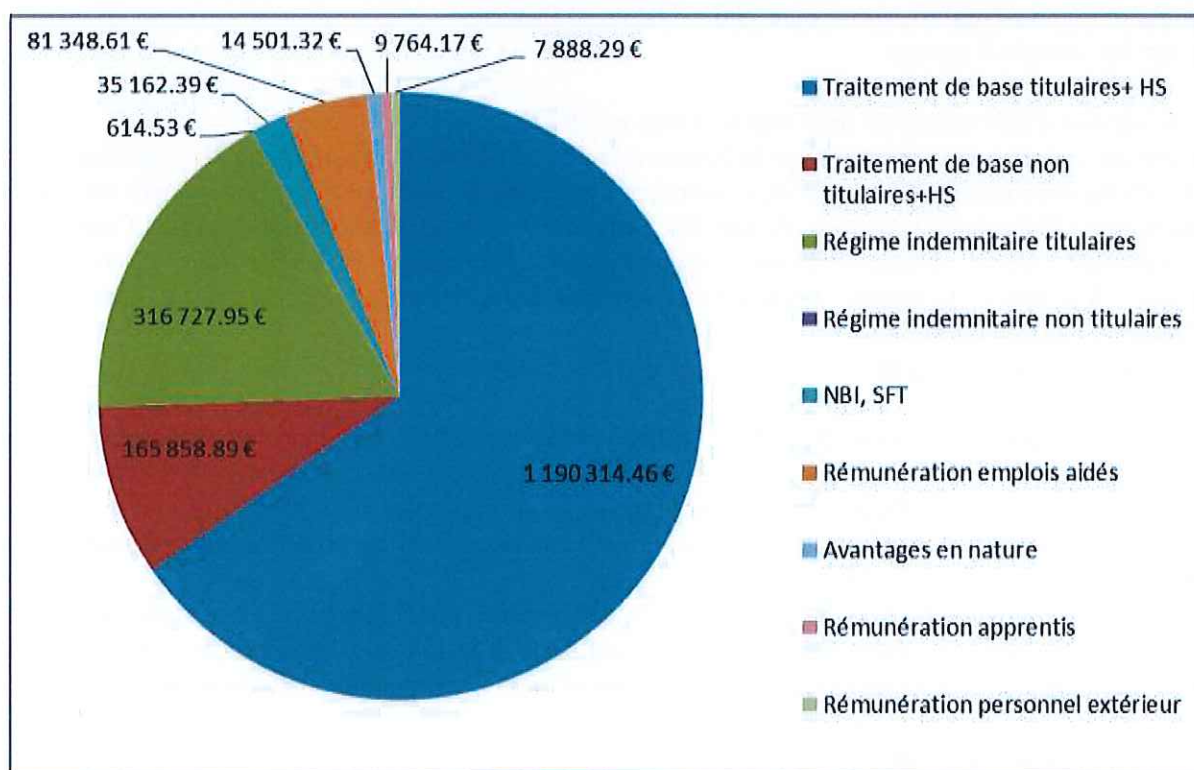
Un emprunt d'un montant de 3 millions a été contracté en 2016.

Situation actuelle :

Evolution des effectifs et charges de personnel

	2015	2016
Effectifs équivalent temps plein	62	63
charges de personnel	2 447 700.03€	2 703 573.57€
prises de compétence		
mutualisation	instruction droit des sols	
fusion/ absorption		

Répartition 2016 des rémunérations « Traitement de base/Régime indemnitaire/avantages en nature »



*charges salariales comprises (hors charges patronales)

Pour l'année 2017, les charges de personnel sont estimées à 2 860 700 € et prévoient l'intégration d'un agent supplémentaire à temps plein (protection des milieux aquatiques), un agent chargé d'accueil (temps plein) pour le site de Grandvillars, le remplacement d'un congé maternité suivi d'un congé parental (temps plein).

Etat sur la mutualisation

Par délibération n°2015-09-11, le Conseil Communautaire a validé le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes fixant les grandes orientations, et permettant d'engager une réflexion sur la mise en œuvre à partir de 2016, d'une organisation commune plus aboutie permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

La disposition relative au coefficient de mutualisation des services d'un EPCI à fiscalité propre instauré par la loi "Maptam" de janvier 2014 est abrogée par la loi de Finances 2017. En l'absence de décret d'application, le coefficient n'a jamais été utilisé (article 138 LFI).

Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

la police intercommunale créée en 2011

17 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier, l'Evêque, Suarce, Vellescot).

Le service compte 1,5 agent.

La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, opérations de construction et exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglé par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

- Le conseil juridique

Depuis le 1er janvier 2016, la CCST adhère au service de SVP.

La CCST a souhaité faire bénéficier ses communes membres de ce service dans le cadre d'une mutualisation d'un accompagnement juridique.

Ainsi, pour toute question, les communes s'adressent par écrit (courrier ou mail) à la CCST qui se charge de consulter les services de SVP pour ensuite transmettre les réponses juridiques aux problématiques soulevées. Jusqu'à présent, la CCST a été sollicitée par les communes de Courtelevant, Croix, Delle, Fêche l'Eglise et Grandvillars.

Une image du compte administratif 2016

	Résultats 2016	Résultats 2015 reportés	Tous exercices confondus		Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016
Fonctionnement	1 941 620.44	4 203 766.01	6 145 386.45	Dépenses	1 453 075.57
Investissement	1 856 628.73	- 965 379.97	891 248.76	Recettes	76 941.47
Total cumulé			7 036 635.21		

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **1 941 620,44 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 6 145 386,45 €**.
- Un excédent à la **section d'investissement de 1 856 628,73 € pour 2016** et un **résultat cumulé excédentaire de 891 248,76 €** en incluant le déficit reporté de 2015.
- Des restes à réaliser à hauteur de **1 453 075,57 € en dépenses** et à hauteur de **76 941,47 € en recettes**.

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2016, 980 dossiers ont été instruits par le service.

Les principaux investissements prévus en 2017 sont liés à la numérisation et l'intégration de nouvelles couches de données dans le logiciel d'instruction (notamment des nouveaux documents d'urbanisme communaux) et à du mobilier et systèmes de rangement pour les nouveaux bureaux du service dans le bâtiment R des Forges.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **100 000 euros** (dont 62 000 euros de charges de personnel).

Création d'une offre de stationnement Aménagement d'une aire de co-voiturage

Afin de favoriser le covoiturage et l'accès aux transports en commun (bus, train,...) et ainsi proposer une alternative efficace à la voiture individuelle aux travailleurs frontaliers et permettre une réduction du stationnement « sauvage » actuel aux abords de la frontière, la CCST souhaite réaliser un parking de covoiturage de 60 places sur la zone du Technoparc. Ce projet a été validé en séance du conseil communautaire du 3 novembre 2016.

Le montant des dépenses liées au projet est estimé à **407 000 euros** (achat terrain 41 000 euros + aménagement 60 places 301 000 euros + études et maîtrise d'œuvre 65 000 euros).

En termes de recettes,

Le projet est inscrit dans le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 de l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté et donc éligible aux subventions de la Région pour un montant de 41 000,00 euros.

Une demande au titre de la DETR 2017 sur l'axe développement économique a également été déposée auprès des services de l'Etat pour un montant de 69 800,00 euros (20% du montant du projet HT).

Une demande de subvention au titre du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) 2014-2020 sera sollicitée pour un montant de 133 000,00 euros lors du prochain appel à projets sur la mesure concernée.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Dans la continuité de la première OPAH de la CCST menée entre 2006 et 2010, et afin de permettre la poursuite des efforts de réhabilitation et amélioration des logements, la CCST a acté en séance du 23 juin 2016 le lancement d'une nouvelle OPAH.

Le marché de diagnostic étude préalable à la mise en place d'une OPAH a été attribué fin 2016 à la société Urbam Conseil pour un montant de 26 880,00 euros.

Cette étude sera suivie en 2017 par une étude pré-opérationnelle pour un montant estimé à 48 000,00 euros, l'objectif étant d'entrer en phase opérationnelle (suivi-animation et travaux) début 2018.

Pour l'étude préalable, l'ANAH a attribué à la CCST une subvention de 50% du montant de l'étude HT (soit 11 200,00 euros). Une subvention du Département est également attendue pour un montant de 2240,00 euros (10% du montant de l'étude).

Les mêmes partenaires seront sollicités courant 2017 pour des subventions liées à l'étude pré-opérationnelle, sur les mêmes taux d'intervention.

Centre aquatique de Delle

A la demande de la Ville de Delle et devant l'intérêt et le rayonnement intercommunal de l'équipement, la CCST poursuit en 2017 son travail amorcé en 2016 sur la question d'un possible transfert du centre aquatique de Delle à la Communauté de Communes et des modalités de ce transfert. Une étude pour un montant TTC de 2 100,00€ sera menée courant 2017 afin d'étudier de nouvelles possibilités de gestion pour ce type d'équipement. Aucune autre dépense liée à ce projet n'est prévue en 2017.

Projet AMI Bourg-centre / Phase 2 étude de programmation

En octobre 2016, les 3 communes de Beaucourt, Delle et Grandvillars ont été déclarées lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) bourg-centre de la Région Franche-Comté à l'issue de la phase 1 portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort.

La phase 2 de cet appel à projets consiste en la réalisation d'une étude de programmation sur ces 3 bourgs. L'appel d'offres pour cette prestation d'étude sera lancé courant 2017 pour un montant maximum estimé à 96 000,00 euros.

La dépense liée à cette étude sera prise en charge par la CCST et les 3 communes concernées, soit une dépense pour la CCST (subvention déduite) de 12 000 euros.

Cette étude est subventionnée à hauteur de 60% du montant HT par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la limite de 50 000,00 euros.

Service police intercommunale

La Police Intercommunale se dotera d'un Pistolet à impulsion Electrique (PIE) supplémentaire au courant de l'année 2017. L'acquisition de cette nouvelle arme pour le personnel s'inscrit dans la logique souhaitée par la CCST d'assurer la sécurité des agents au cours de leurs missions extérieures. (3739,53 euros)

Suite aux formations PIE, écoulées et prévues, un complément du stock de cartouches (réelles et d'entrainement) est nécessaire et inséré au budget 2017.

Il est également envisagé d'acquérir 3 caméras piéton, matériel équipant de plus en plus les agents de Police Municipale sur la voie publique afin de les protéger et justifier devant les autorités de leurs actions. (1483,20 euros)

Les formations théoriques et techniques du personnel sont également prévues pour l'année 2017.

Les différentes maintenances obligatoires (sonomètre, cinémomètre, éthylotest, logiciel LOGITUD, Procès-Verbal Electronique, mise à jour documents professionnels, entretien des véhicules etc...) sont également budgétisées.

L'habillement du personnel figure également au budget (5000 €).

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **439 000 euros** (dont 356 000 euros de charges de personnel) et 110 000 euros de recettes de fonctionnement correspondant à la participation des communes adhérentes.

Volet Communication

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

Echo du SUD

2 Editions pour l'Echo du Sud

- 1 édition – hiver / Printemps
- 1 édition – été / automne

Edition à 12 000 exemplaires

Participation à des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts Est Républicain, Nuit des étoiles

Partenariat de communication avec 6 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial.

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandvillars fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre), Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique) et le Comité des Fêtes de Suarce.

Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.

Les dates et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

Reprise d'une campagne de communication bâches

3 panneaux de 4x2 m aux entrées de Delle, Beaucourt et Grandvillars

Acquisition d'équipements divers

Budget prévisionnel

Budget 2017 :

Principaux éléments

Echo du Sud (2 éditions) : 20 000 € TTC

Autres communications : 27 000 € TTC

Partenariat communication (x5) : 50 000 € TTC

Festival Plein Sud : 32 000 € TTC

Bâches et panneaux de bienvenue + matériel photos/vidéo + portiques : 10 000 € TTC

Volet Tourisme

Différents projets conséquents sont aujourd'hui lancés surtout dans le cadre de l'investissement.

Après avoir réalisé en 2016 l'éco-village des cabanes des Grands Reflets (étang Verchat à Joncherey) cette opération est aujourd'hui en voie d'être clôturée.

Une vigilance particulière devra être portée de façon permanente à la bonne préservation de la grande digue qui contraint l'étang Verchat.

L'année 2017 sera celle de la création du Pôle touristique rural du café du canal de Brebotte.

Ce pôle développera plusieurs finalités, offrir un gîte d'accueil de 15 lits aux cyclotouristes de l'Eurovélo6 (Nantes Budapest), un restaurant-café d'étape, une aire naturelle de camping et un point d'accueil pour les touristes (randonneurs, fluviaux...) et les habitants des environs.

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux autres coûts de fonctionnement tourisme.

Randonnées

- Maintenance des portiques randonnée
- Entretien des sentiers pédestres par Balisage 90 (en suite de CODERANDO)

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2016.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Impressions sets de table

Les cabanes du VERCHAT

La CCST a pris en maîtrise d'ouvrage l'aménagement (VRD) du site et l'éco-hutte d'accueil, elle loue depuis mai 2016 le site à la SARL les Cabanes des Grands Reflets, qui, elle, investit pour la construction des 21 cabanes.

16 seront opérationnelles pour la saison 2017.

Café du Canal de Brebotte

La Communauté de Communes est devenue propriétaire du café du Canal (au bord de la l'EuroVéloRoute 6 – Nantes Budapest) en 2016 par un montant de 102 000 €. Cette situation stratégique en fait une vitrine potentielle pour les 65 000 vélo-cyclistes qui passent annuellement à proximité.

La CCST va en 2017 proposer la création d'un pôle touristique sur le site (accueil et hébergement des randonneurs en gîtes, camping naturel, point café, info tourisme et grande et petite restauration ouverte à tous les touristes).

Balisage 90 : 2 700 € TTC

Brochure Sud Territoire : 6 500 € TTC

Sets de table : 1 500 € TTC

Convention Belfort – Tourisme : 12 000 € TTC

Création du pôle touristique du café du Canal : 668 400 € TTC / Subventions sollicitées à hauteur 250 200€ (CADD-Conseil Départemental-DETR)

Divers soutien à des initiatives valorisant le patrimoine : 200 000€ TTC

Participation au financement de la ligne Belfort/Delle

La participation retenue pour la CCST est à hauteur de 0,4921% soit un montant de participation estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €.

La participation de la Communauté pourra évoluer selon les conditions des marchés publics et de divers imprévus pouvant intervenir sur le chantier à l'instar des autres partenaires.

266 000 € sont prévus pour l'année 2017.

Les Fonteneilles

Le projet a été lancé suite à la décision du Conseil en date du 8 décembre 2016.

Un appel à projet est en cours pour l'aménagement de logements dans le bâtiment sur une surface qui reste à déterminer en fonction des offres. Pour le moins, l'attribution de l'appel à projet aura pour 2017 peu de conséquences tant en terme de dépenses que de recettes sauf nécessités liées à un succès précoce de l'offre d'appartements en VEFA(Vente en l'Etat Futur d'Achèvement). Il est effectivement convenu qu'à minima, l'enveloppe de l'ensemble du bâtiment devra être reprise pour une parfaite unité dans sa rénovation et maintenir l'aspect qualitatif attendu y compris pour la partie conservée par la collectivité. La partie d'aménagement dévolue à la CCST serait estimée à plus ou moins 1 200 000 €, montants qui seront précisés à l'horizon de 2018 en parallèle de la pré-commercialisation des surfaces.

Maison du Terroir

La CCST souhaite dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle en développant la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Le Conseil Communautaire a validé le projet de construction d'une maison du terroir sur le périmètre de la CCST en date du 03 novembre 2016.

Le projet estimé à un montant de 757 500 € TTC nécessitera ~~un étalement sur 2 années~~ (2017/2018). Ce temps permettra d'affiner les études quant à l'élaboration de cette maison du terroir et les modalités de réalisation.

Des subventions dans le cadre du CADD, FNADT et FEADER ont été sollicitées et pourraient atteindre 70 % du coût du projet HT (soit près de 442 000 €).

Développement économique

Les Forges Grandvillars

La phase 2 de rénovation des Forges de Grandvillars a débuté en 2016 par l'intervention de la SEM Sud sur le bâtiment central. La Communauté de Communes poursuit sa logique partenariale de rénovation du site en s'impliquant dans les espaces urbains voisinant les bâtiments tertiaires rénovés dans le cadre de la concession avec la SODEB. La phase d'étude de ces espaces est en phase finale ce qui laisse augurer d'un début très prochain des travaux d'aménagement de la place des Forges, la démolition du bâtiment dit de la Caserne et son aménagement en parking à destination des usagers de cet ensemble urbain sur la période 2017 – 2018.

Le coût total de l'aménagement est estimé à hauteur de 2 200 000 € HT.

Des subventions sont en cours d'instruction à hauteur de 550 000 € du FEDER, 400 000 € au titre du FNADT ou Contrat de ruralité et de 400 000 € pour la région Bourgogne Franche Comté. Une subvention d'équilibre de l'opération vers la concession est estimée à un montant de 300 000 € en 2017.

L'OCMACS

Les principaux objectifs de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services pour cette année 2017 s'articuleront autour de 4 axes :

ACTION 1 : Implantation d'une conciergerie d'entreprise, proposer un service aux salariés (budget 15 000€)

ACTION 2 : Etude d'un plan de communication commerciale (budget restant 10 000€)

ACTION 3 : Renforcement de la signalétique (budget restant 72 000€)

ACTION 4 : Valorisation de marchés du terroir (budget restant 2 000€)

L'implantation de la conciergerie permettra de répondre aux attentes des salariés des sites industriels qui pourront bénéficier d'une prestation de services, une première expérience de ce type dans le Territoire de Belfort et en Franche Comté. Une convention de partenariat est à établir avec les commerçants, artisans et les entreprises.

Concernant l'étude d'un plan de communication commerciale, l'attrait principal sera la création du 1^{er} salon "type" de l'habitat (appellation à trouver) sur le périmètre de la CCST.

Pour ce qui est du renforcement de la signalétique, après la pré-étude des emplacements réalisés en 2016, un appel d'offre simplifié est à faire afin de prévoir l'installation de panneaux type "sucette" notamment pour les 3 communes principales (Delle-Beaucourt-Grandvillars).

En ce qui concerne la valorisation des marchés du terroir, les différentes communes rurales sélectionnées bénéficieront d'une attractivité commerciale et artisanale le temps d'une soirée (le vendredi habituellement), ce qui permettra de mettre en exergue les artisans et producteurs locaux.

Les diagnostics et l'aide à la mise aux normes et à la rénovation des locaux professionnels pour attribution des fonds FISAC seront également poursuivis (11 professionnels ont déjà bénéficié de subventions) ainsi que le partenariat avec les associations des commerçants et artisans pour des animations en fonction des événements annuels.

Entretien et réparation des différents parcs d'activités

Les dépenses de fonctionnement pour les parcs d'activités de la collectivité se montent globalement à 63 600 € HT. Cette somme comprend principalement l'entretien des différentes zones d'activités pour 30 000 € HT et la mise en place de mesures compensatoires pour perte de zone humide lors de l'aménagement de la Zac des Grands Sillons pour un montant de 30 000 € environ.

Les soutiens financiers à nos partenaires

La collectivité soutiendra financièrement dans leurs actions en 2017 à hauteur de 60 000 € les partenaires suivants : l'ADNFC, la MLEJ90 et le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire.

Les grandes lignes du Budget primitif 2017**En fonctionnement****Les dépenses 2017 - 12 140 000.00 €****Dont notamment :**

-Charges à caractère général	767 000.00€
-Charges de personnel	2 860 000.00€
-Compensations versées aux communes	4 210 000.00€
-Fonds de concours solidarité	341 000.00€
-Amortissements	370 000.00€
-SDIS	1 142 000.00€
-Virement à la section d'investissement	1 361 000.00€

Les recettes 2017 - 9 993 000.00 €**Dont notamment :**

-Impôts, taxes	5 548 000.00€
-Dotations, participations	2 068 000.00€
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	1 986 000.00€

Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2016 de **5 660 501.11 €** soit un excédent de fonctionnement cumulé de **3 513 501.11 €** à la fin de l'exercice 2017.

En investissement**Les dépenses 2017 - 5 270 000.00 €****Dont notamment :**

- Immobilisations incorporelles	200 000.00€
- Immobilisations corporelles	810 000.00€
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	839 000.00€
- Immobilisations en cours	1 262 000.00€
- Emprunts (rbst K)	475 000.00€
- Participations et créances (apport K SEM RAR)	1 200 000.00€
- Autres immobilisations (dont Forges phase 2/ SEM/ bat relais)	431 000.00€

Les recettes 2017 - 5 270 000.00 €**Dont notamment :**

- Excédent d'investissement 2016	891 248.76€
- Amortissements	370 000.00€
- FCTVA	160 000 00€
- Produits de cession	982 000.00€
- Virement de la section de fonctionnement	1 361 000.00€

Le budget d'investissement s'équilibre à 5 270 000 €

DOB - BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS**I) LES ZACS :****A) Zac des Grands Sillons en 2017 :**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 se montent à 542 000 € environ et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2017 et enfin la taxe foncière. La section recettes de fonctionnement sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 475 000 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par des recettes de cession de foncier à deux porteurs de projet pour un montant global de 154 000 €.

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 67 000 € et d'un remboursement d'avance prévu au budget général pour un montant de 53 000 € environ.

Les recettes proviennent, quant à elles, essentiellement de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 32 700 €.

B) Zac des Chauffours en 2017 :

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2017 se montent à 21 800 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), la taxe foncière. Il n'est pas inscrit au budget 2017 de recettes de fonctionnement provenant de la cession de terrain. La section sera alimentée par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 9 500 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement (gestion des stocks de terrains).

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 78 000 € et les recettes d'investissement proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 4 760 € et d'une avance du budget général pour un montant de 86 000 € afin d'équilibrer la section toujours dans le cadre de cette comptabilité de lotissement.

II) BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS :

La section dépenses d'investissement du budget 2017 comprend le remboursement du capital pour la somme de 45 000 €. A cette dépense s'ajoute le montant de travaux encore en cours de réalisation ainsi que les restes à réaliser de l'année 2016 pour environ 10 380 € soit au total 55 380 € HT. La section recettes d'investissement sera alimentée principalement par une avance remboursable du Budget Général pour un montant de 44 580 € HT.

Le budget présentera pour 2017 une section de fonctionnement intégrant principalement les remboursements d'emprunt pour un montant de 21 000 €, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) pour un montant de 2 000 € les réparations diverses pour 5 000 € ainsi que la taxe foncière pour 3 500 € environ. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 42 000 €. Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers pour un montant de 42 000 € environ.

BUDGET ANNEXE GARE DE DELLE

La gare de Delle développe son activité et sa réputation auprès des voyageurs et des clients de la gare. On observe une croissance régulière de sa fréquentation particulièrement par des habitants du Sud Territoire qui viennent spécifiquement pour les offres de services de la gare, ou chez les notaires. 2017 ne devrait pas voir le nombre de ses « voyageurs ferroviaires en forte croissance » du fait des travaux de la branche Delle – Belfort.

Les orientations budgétaires peuvent se définir ainsi :

Investissement

Les travaux de réhabilitation du bâtiment Voyageurs (BV) et de ses abords sont aujourd'hui terminés.

Les travaux de la ligne Belfort - Delle ainsi que l'aménagement des voies ferrées de la gare de Delle, sont toujours en cours de réalisation.

La ligne Belfort – Delle sera enfin ouverte en décembre 2017 (voir juillet 2018 selon les aléas climatiques).

Une somme de 6 215.32 euros est attribuée aux restes à réaliser dans le cadre des travaux initiaux et l'affectation des résultats d'investissement 2016 s'élèvera à un déficit de 19 113.18 € qui seront à inscrire au BP 2017.

La principale dépense 2017, comme les années précédentes consistera à couvrir les annuités de l'emprunt contracté pour les travaux de la gare.

Depuis le 30 janvier 2017, la CCST est devenue propriétaire du bâtiment pour la somme de 80 000 € HT.

La CCST revendra dans le courant de l'année 2017 ce bâtiment à la SEM Sud pour un montant de 950 000 € correspondant au montant de l'achat additionné du coût des travaux que la CCST a engagés dans la réhabilitation de la gare.

Fonctionnement

Les deux locataires privés (pôle affaire) sont le bureau d'étude BEJ et la SCP Notariale Guichard.

Le Pôle public est lui exploité par le chantier d'insertion CHACASOL qui a passé convention avec la CCST.

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées du loyer des 3 locataires du BV de la gare ainsi que de leur contribution aux charges de chauffage et d'électricité pour le pôle public.

Les dépenses de fonctionnement sont les charges d'exploitation courantes du propriétaire ainsi que de chauffage (remboursé par les locataires).

Autres charges :

- location à SNCF Réseau – RFF (aire de la petite vitesse et solde 2016).
- Le remboursement de l'emprunt (intérêt et provision d'investissement pour le capital), assurances, entretiens extérieurs ...
- Les charges intégrales de la gare sont couvertes par les recettes de location des locaux.
- Les dépenses de fonctionnement seront de 48 300 € alors que les recettes seront d'environ 90 000 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibreront à hauteur de 51 000 euros.

Le résultat de fonctionnement n-1 de 59 300 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2017.

BUDGET ANNEXE CABANES DU VERCHAT

Par convention entre la CCST et la mairie de Joncherey en date du 15 avril 2015, la commune a mis à disposition de la CCST le site de l'étang du Verchat afin d'y réaliser un éco-village de cabanes dans les arbres et flottantes. Un protocole d'accord a ensuite été signé entre la SARL « les cabanes des grands reflets » et la CCST pour réaliser le projet.

DOB 2017

Le Compte administratif 2016 annonce un excédent de fonctionnement de 15 065.59 € et un déficit d'investissement de 9 637.25 €. Il conviendra de réintégrer ces éléments dans le budget 2017.

Principales dépenses de ce budget en fonctionnement : le paiement de la taxe d'aménagement 2016-2017 et le reversement à la commune de Joncherey.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à 35 voix pour et 1 abstention des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire**
- **D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

13 MARS 2017

Le Président,



Le Président,

